



## Héritage et renonciation succession

-----  
Par angelo

Bonjour

Le papa de ma fille est décédé. Il avait renoncé à la succession de ses parents. Sa grand mère est décédée avant lui il y a quelques mois et sa succession n'est pas réglée. Sa maison doit être vendue. Je dois refuser l'héritage de mon ex conjoint au nom de ma fille car il avait des dettes. Est-ce que ma fille pourra hériter de son arrière-grand mère? Merci